



Mere endetté et saisie des meubles, suis je concerné?

Par **Alex0603**, le **25/10/2016** à **22:42**

Bonjour a tous,

Jai 24ans je vit encore chez ma mère, je suis étudiante. Voila la situation "grossomodo"

Ma mere est endetté et harcelé de huissier depuis que j'ai 16ans, (au debut je ne savais pas trop car cetait mon grand grere qui devait gerer les huissier qui venaient frapper à la porte) Donc bien sur elle etai interdit bancaire, et avait une saisie sur salaire. (On vivai avec 900euroq a trois..pas evident)

Entre temps,il y 6ans elle avait consituté un dossier de surendettement, on n'a plus entendu parler de huissier pendant quelques temps donc ca avait due se calmer..

Ensuite nous avons demenager plusieurs fois..(idée de ma mere allez savoir pourquoi, serait ce lier aux huissier ? Je commence à me le demander...)

Maintenant ca fait 1ans et demi que nous habitons dans une nouvelle ville.. Et jai due faire face à 2 visite d'huissiers (ma mere bosser jamai elle a etai confronté a ca.., et si qqun sonner à la porte et qu on ne savait pas ; elle envoyer mon frere^^".. En clair elle nous laisse tout Prendre dans la tronche quoi..

En bref, il y a 1 mois elle a reçu un courrier provenant dun huissier (qu'elle n'a meme pas ouverte..)

Elle préfère ignorer et esquiver depuis des années.. mais elle ne comprend pas que ca ne fait que aggraver la situation..

Actuellement, jai reçu un mail ajd, un courrier dhuissier adressé à ma mère, (il y avait

2courrier en fait)

1 courrier qui stipule quelle doit 4000 euros et 1 autre 6000et quelque euros (sur celui a 6000elle aurai deja payer 2000)

Elle ne comprend pas car depuis quelque mois ils ont recomme cé une saisie sur salaire..
On t'il le droit d'envoyer un courrier de rappel alors que ils font une saisie sur salaire ?

Autre question; sur les 2 courriers est ecrit que sous 24h ils viendront pour la saisie des biens et la vente..

Comment leur prouver que la plupart des affaires m'appartiennent et que je lai est payé moi meme en travaillant..?

De plus, ma mere va les appeler demain.. Es ce que ils ont le droit de lui dire "on viendra quand meme saisir vos biens car vous nous bernent depuis trop de temps " ?

Es ce que cest possible ?

Merci à ceux qui ont lu, et merci de vos réponses, jai que 24ans je sais pas comment gerer tout ca, et jai personne d'autre a qui en parler..

Alexandra

Par **Visiteur**, le **25/10/2016** à **22:57**

Bonsoir Alexandra,

Pour qu'un huissier puisse agir, il doit être en possession d'un titre exécutoire.

Pourquoi les mails vous sont-ils adressés à vous ?

Par **Alex0603**, le **25/10/2016** à **23:29**

Merci beaucoup de votre réponse

Comment savoir s'il possède un titre executoire ? Cela serait t'il indiqué dans le courrier que j'ai reçu par mail?

Je pense que les mails m'ont été envoyés car ils ont dû comprendre que ma mere faisait "la sourde"..

Et chaque courrier recommander avec AR elle ne va jamais les chercher à la poste.. je pense que cest pour ca...

Par **Visiteur**, le **25/10/2016** à **23:58**

Vous êtes vous demandée comment ils ont eu votre email?

Oui, le jugement doit être spécifié.

Son attitude est malheureusement typique chez les personnes accros à ces pratiques frauduleuses.

Pour vos meubles, avez vous les justificatifs ?

Comment avez vous loué votre logement, à quel nom ?

Par **Alex0603**, le **26/10/2016** à **13:10**

Oui je me suis posée la question pour l'email, surtout que c'est pas cette adresse que je donne pour des trucs importants type secu.. C'est une adresse qui me sert pour quand je commande sur internet par exemple.. Je me suis dit peut être qu'ils l'ont eu par facebook..

Pour mes meubles, pour un meuble j'ai un bon de commande à mon nom, le reste c'est des tickets de caisse.. Après sur mon relevé bancaire peut être que c'est écrit.. :/

Quels autres justificatifs puis je avoir pour prouver ?

Le logement est loué au nom de ma mère malheureusement, on aurait dû le louer à mon nom.. mais au moment de la location je pense que elle espère qu'on ne la retrouve pas...^^" (faut être dingue pour espérer ça quand même)

Aurait t'il le droit de prendre de l'argent liquide qui m'appartient ? Car je possède une somme pour me payer ma voiture.. (après je peux facilement prouver que c'est à moi)

Et ah oui, je me demandais, les animaux sont considérés comme meubles normalement (j'ai étudié le droit il y a quelques années) et j'ai un chat et un chiot.. le chiot est au nom de ma mère. Est-ce que ils peuvent nous les prendre ? :(